

Le CCAS élargit ses aides aux habitants

Face à l'impact de la crise énergétique et sociale, la Ville et le CCAS se mobilisent au mieux pour amortir les effets. Parmi les différentes mesures mises en place, les procédures d'attribution des aides facultatives aux familles ou personnes isolées ont été revues.



La notion de « Reste pour vivre » (calcul entre les ressources - charges / composition familiale) a été élargie pour permettre à davantage de Vauréaliens d'avoir recours à ces aides.

Sont désormais pris en compte : les dépenses réelles liées au transport dans le cadre des trajets professionnels, la notion de part foyer avec une considération accrue du handicap (reconnu par la MDPH), et des familles nombreuses et monoparentales, un forfait laissé au jeune adulte présent au sein du foyer familial (selon évaluation sociale) pour l'encourager dans son autonomie et son insertion. Chaque situation est désormais prise dans sa globalité.

Si le « Reste pour vivre » est suffisant mais que la situation démontre un réel accident de parcours mettant à mal le budget du foyer, alors la commission permanente pourra également examiner le dossier.

Parallèlement, le CCAS propose également aux habitants de nouvelles aides afin de répondre à l'évolution des besoins de chacun : aide à la connexion pour lutter contre la fracture numérique et participation aux aménagements de logements notamment dans le cadre du vieillissement et du maintien à domicile.

Adresse

CCAS
36 mail Mendès France
Vauréal
95490

Contact

INFOS

CCAS

Tél. : 01 34 24 53 88

ccas@mairie-vaureal.fr

Liens utiles

[CCAS](#)